



Chapelle le 11/07/2018

Réunion de travail du département

Présents : Mrs Geurten, Samu, Forthomme, Mosciatti, Regnier

Excusés : Mrs Aigret, Andreu, Joris

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et particulièrement à André Samu qui rejoint le DA en représentant la province du Luxembourg. Il nous fait part de sa vision et de ses attentes pour cette nouvelle saison qu'il espère plus sereine que l'an dernier. Il remercie Yves Lamy pour toutes les années passées au sein du groupe et qui a manifesté le désir de mettre un terme à ses activités dans le DA.

Le président regrette cette convocation tardive du DA en admettant que la date choisie ne pût pas rencontrer l'assentiment de tous les membres (vacances, projets familiaux).

Ordre du jour

A. Composition et répartition des tâches

Président : Alain Geurten

Secrétaire : Michel Regnier

Désignations et redésignations : Mosciatti Renzo

Instructeur FIBA : Jaime Andreu

Désignations des évaluateurs : Philippe Aigret et Yves Joris

Responsable informatique, calendrier et Désignations des évaluateurs :

Coordinateur arbitrage : Hervé Forthomme

Traitement des Rapports Arbitres : André Samu et gestion classification

Projets du département pour la saison 2018-2019

1. Création d'un logiciel de calcul des frais de déplacement pour les arbitres.

En collaboration avec le département championnat, ce logiciel devra nous permettre d'affiner de manière plus adéquate les désignations des arbitres pour les matches de championnat. Ce logiciel, dans la mesure du possible, devra permettre aux clubs de limiter et optimiser le coût de frais de déplacement des arbitres.

Il nous permettra également de vérifier les désignations.

2. Création d'une application de ressources humaines dédiée à l'arbitrage

Cette application consiste en une base de données relationnelle où seront collationnés l'historique des informations administratives (courriels, etc) ainsi que les rapports d'évaluation. Cette base a pour but de donner plus de transparence de la situation de chaque arbitre et un accès simplifié aux données.

3. Mise à jour et adaptation du cours d'arbitre candidat provincial.

Une constatation s'impose : le code de jeu change chaque année, notre but est d'offrir à chaque chargé de cours, un cours informatisé et actualisé correspondant aux règles de la FIBA.

Pour rappel deux options seront mises en place : un cours de 21h aboutissant sur le grade de candidat arbitre régional et un autre cours de 8h aboutissant au grade d'arbitre de jeunes avec la possibilité d'obtenir le grade supérieur en suivant les modules additionnels.

Ces cours seront soumis au CDA pour approbation ainsi qu'aux instructeurs FIBA.

4. Formation pour les jeunes arbitres régionaux.

Nous proposerons, cette année, une formation pour les jeunes arbitres de R1 et R2 le but et les modalités d'application seront définies lors de l'assemblée du 8 septembre.

B. Calendrier de nos Réunions :

Nos réunions sont programmées les 3^{ème} lundi du mois

Date réunions du DA 27/8, 17/09, 15/10, 12/11, 10/12 pour le premier tour.

Assemblée mi-saison samedi 22/12 le matin 9h30 12h

D1 stage 8/septembre 2018

Stage régional 8 septembre

Réunion

Coaching des jeunes : début de saison Sélection des arbitres années d'âges 95 et moins : 10 arbitres

Stage régional à SPA 26, 27,28 avril 2019 soit, une semaine après pâques

B. Classificateurs pour la saison 2018-2019.

Le département décide de ne plus mettre en R1 des classificateurs apparemment au département dès lors, nous proposons pour la R1

Classificateurs R1 Virzi, Vankerkhoven, Lecomte

Pour la R2

Classificateurs R 2 De Cock, Joris, Regnier,

Recherche des visionneurs par province

Les évaluateurs qui seront contactés :

Liège: Principato, Voigt, Geurten, Warengien, Evrard, Rizzato, Wuidart

Namur: Aigret, Ellachouch, Forthomme, Liegeois

Hainaut: Mosciatti, Lopez, Brédat, Marella, Martin, Di Paolo

Luxembourg:

BBW: Kisiigha, Van Geyte, Yves Lamy, Jaime Andreu, Culot

En jaune les évaluateurs qui ont donné leur accord ou les évaluateurs déjà en place

C. Assemblée Statuaire des arbitres et test physique

L'assemblée régionale : Hervé Forthomme prendra constat avec l'ADEPS pour le samedi 8 septembre à défaut les clubs seront sollicités.

Un rappel des contrôles administratifs est confié à Philippe Aigret

Une réunion le DA régional et national sera programmée en fonction des disponibilités de chacun- Le but est d'harmoniser les projets.

Les assemblées provinciales

Hainaut : le 1 sept Hall Mont sur Marchienne

Luxembourg : 31/8/ Libramont 19h30

Namur : 31/8 La Plante 31/08

Liège : contacter les provinces

BBW : 8/9 20h00 UAEE avenue des Volontaires Etterbeek

D. Points proposés par Jaime :

- L'assemblée régionale et les provinciales vont s'articuler autour des nouvelles règles et de l'IOT (Technique individuelle d'arbitrage) ;
- Nous souhaiterions rencontrer les Instructeurs nationaux pour une séance de travail
Les contrôleurs régionaux au début de saison, je vous communiquerai les dates que nous avons libres ; Pas de problème.
- Il serait souhaitable de mettre à profit l'expérience de nos arbitres chevronnés pour encadrer les jeunes arbitres. Ceci renforcera le rôle de mentors et permettra de mieux cibler le travail des formateurs.

Projet Jeunes Arbitres

Sélection des arbitres d'âges 1995 et moins :10 arbitres

Projet Dames 3 arbitres féminines

- Rappeler que la définition de potentiel est l'arbitre qui, en fonction des critères FIBA, peut arriver à candidat international ; cela ne préjuge de la montée des arbitres avec un profil différent ; nous avons changé les critères du potentiel dans le rapport arbitres.
- Bien figer, donc, le groupe de potentiels régionaux pour aller faire des rencontres comme stagiaires en TDM 2 : attention particulière à la prestance et à la condition physique. Des noms seront proposés au département national.

Deux petits rappels encore :

- La CFA -BBW a un nouveau président, mes participations aux réunions du DA se limiteront à remplir ma fonction d'instructeur national, c'est-à-dire, faciliter les informations techniques nécessaires à la bonne évolution à l'arbitrage : nous regrettons cette situation
- Un arbitre de ma province, a manifesté son intention d'arrêter comme arbitre, je vais essayer de lui convaincre de continuer. Un contact sera pris avec lui pour l'encourager à continuer.

E. Système d'évaluation 2018-2019

Le système d'évaluation sera différent pour les arbitres de R1MM des arbitres de R2MM.

Pour les arbitres de R1 ils seront vus par 3 Classificateurs (1 fois au premier tour et une fois au second).

Pour les arbitres de R2 ils seront vus par 3 Classificateurs (1 fois par saison).

La répartition des points :

R1 : 80% des points seront attribués par les Classificateurs durant la saison.

R2 : 70% des points seront attribués par les Classificateurs durant la saison,
et 10% des points seront attribués par les Formateurs durant la saison

10% des points seront attribués via la fiche "potentiel" (les coaches)

10% des points pour les critères imposés par le département ils seront répartis de la manière suivante :

Test physique (10 points) :

- Si un arbitre réussit le test avec le temps de 10 min ou 9 min (critères nationaux, il obtient 10 points
- Si un arbitre réussit son test avec le temps régional 8 min, il obtient 5 points
- Si un arbitre échoue lors du premier test, il obtient 0 point
- Si un arbitre a échoué à son premier test, le réussit au deuxième essai il obtiendra 3 points
- Si un arbitre a réussi son test avec le temps régional au premier essai et veut tenter un deuxième essai pour réussir le temps national, il obtiendra 8 points (5pts + 3pts)

Test théorique (10 points)

- L'arbitre devra présenter un test théorique, les points qu'il obtiendra sur 10 seront les points attribués.

Disponibilités (20 points)

- Si un arbitre officie régulièrement tout le mois il obtient 2 points/mois
- Si un arbitre officie la moitié du temps sur le mois, il obtient 1pts/mois
- Si un arbitre n'officie pas durant le mois, il obtient 0 pts/ mois

Rencontres de jeunes (20 points)

- Si un arbitre officie régulièrement tout le mois il obtient 2 points/mois
- Si un arbitre officie la moitié du temps sur le mois, il obtient 1pts/mois
- Si un arbitre n'officie pas durant le mois, il obtient 0 pts/ mois

Absence lors d'une rencontre (10 points)

- Dès le moment où il est constaté qu'un arbitre est absent lors d'une rencontre pour laquelle, il est désigné, il obtiendra une note de 0 pour cette partie
- Si aucune absence n'est constatée, l'arbitre obtient 10 points

Vidéos (20 points)

- L'arbitre qui communique comme demandé deux analyses d'une rencontre adaptées aux critères transmis (1/ tour), il obtient 10 points par vidéo rentrée avec un maximum de 20 points.

2 réunions sur la saison (assemblées, réunions) + 4 Questionnaires sur la saison (total 10 points)

- Chaque arbitre participant à un colloque se voit attribuer 1 point/colloque
- Chaque arbitre répondant au questionnaire reçoit 2 points/questionnaire
- S'il est absent au colloque ou ne répond pas, il ne reçoit pas de points

Prochaine réunion le 27/8 à Jambes à 19h00

Michel Regnier

Secrétaire Dpt Arbitrage